

Que le Sénat transmette au Comité spécial auquel a été renvoyé le projet de loi C-21, le message suivant:

- a) de faire rapport sans amendement du projet de loi C-21 au plus tard le 4 janvier 1990; et
- b) de poursuivre, s'il le désire, l'étude de l'objet dudit projet de loi et de faire rapport au Sénat de ses observations et recommandations au Sénat en temps opportun.

Vous plaît-il honorables sénateurs, d'adopter la motion? Que ceux qui sont en faveur de la motion veillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Son Honneur le Président:** Que les sénateurs qui sont contre veillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Son Honneur le Président:** À mon avis, les non l'emportent. Je déclare la motion rejetée.

(Le Sénat s'ajourne à 14 heures demain.)

---